

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS**  
**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI**  
**TERRITORIAL**  
**Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique**  
**et de l'Environnement**  
**Section des Installations Classées**

**Commune de PREDEFIN**

-----  
**Enregistrement en vue d'exploiter un élevage porcin de 2209**  
**animaux équivalents**  
**GAEC NAYET**

-----  
**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Le GAEC NAYET dont le siège social est situé 4 rue du Mont Cornet 62960 FEBVIN PALFART, a déposé une demande d'enregistrement en vue d'exploiter un élevage porcin de 2209 animaux équivalents, 19 rue de Fontaine 62134 PREDEFIN.

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 13 février 2018.

Le dossier est consultable en mairie de PREDEFIN, commune d'implantation du projet, du 12 mars 2018 au 12 avril 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (lundi et jeudi de 14h00 à 16h00), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr), avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.